

## Règlement du concours de décorations de sapin de Noël

### **Article 1 - Objet du concours :**

La Mairie de Villepreux organise un concours de sapins de Noël ouvert à tous les villepreusiens et villepreusiennes (excepté les membres du jury et leur famille) afin de célébrer la créativité et l'esprit de Noël. Deux catégories sont proposées :

- Sapin classique : respectant les traditions de Noël ;
- Sapin innovant : utilisant des matériaux et/ou concepts originaux.

### **Article 2 - Modalités de participation :**

Le concours est gratuit et ouvert à tous les villepreusiens.

Les participants peuvent participer du samedi 7 décembre au samedi 28 décembre inclus en envoyant leur participation à l'adresse mail [evenementiel@villepreux.fr](mailto:evenementiel@villepreux.fr).

La participation doit être envoyée à l'adresse mail [evenementiel@villepreux.fr](mailto:evenementiel@villepreux.fr) avec les éléments suivants :

- La catégorie pour laquelle le foyer concours ;
- L'adresse postale précise ;
- Une adresse mail de contact et un numéro de téléphone ;
- Des photographies et/ou vidéos du sapin installé ;

### **Article 3 - Critères de réalisation :**

Pour la catégorie classique :

- Le sapin peut être naturel ou artificiel ;
- Les décorations doivent évoquer les fêtes traditionnelles de Noël ;

Pour la catégorie innovante :

- Les sapins doivent se distinguer par leur originalité ;
- Les matériaux recyclés, détournés ou des designs modernes sont encouragés ;

### **Article 4 - Evaluation et récompenses :**

Les sapins seront évalués par un jury composé d'élus et d'agents municipaux.

Les critères d'évaluation sont détaillés dans la grille ci-dessous.

Les trois premiers de chaque catégorie recevront un prix.

## Grille d'Évaluation

Critères	Catégorie classique (Points)	Catégorie innovante (Points)
Esthétique globale (harmonie, effet Noël)	30	20
Respect du thème (classique ou innovant)	20	10
Originalité	10	30
Qualité de la réalisation	30	20
Usage de matériaux (qualité, pertinence et créativité dans le choix et l'utilisation des matériaux) *	10	20
<b>Total</b>	<b>/100</b>	<b>/100</b>

*\*Pour un sapin classique : utilisation de décoration traditionnelles ou d'éléments naturels*

*Pour un sapin innovant : intégration de matériaux atypiques, recyclés ou détournés de leur usage normal.*

*Les matériaux doivent évoquer l'esprit des fêtes tout en s'intégrant harmonieusement à l'ensemble.*

*Un bonus peut être attribués pour des matériaux recyclés ou réutilisables notamment pour les sapins innovants.*

### **Article 5 - Résultats et droits :**

Les résultats seront annoncés sur les réseaux sociaux le mercredi 8 janvier 2025.

Les photos de sapins pourront être utilisées à des fins de communication par la ville.